



Compte rendu du conseil municipal

Séance du 29 avril 2022

Le 29 avril 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SOMMAING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de Roland SALENGRO, Maire.

Présents: M. SALENGRO Roland, Maire. Mmes BERTON Dominique, DEHIÈRE Aurélie, DESOMBREUX Clarisse, MM. DELHAYE Guillaume, GABELLE Simon, LENOIR Christian, MAUZÉ Jean-François.

Absents :

Mme DUPART Marlène a donné procuration à Mme DESOMBREUX Clarisse.

M. DUFOUR Frédéric a donné procuration à M. DELHAYE Guillaume

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 22/04/2022

Date d'affichage : 22/04/2022

a été nommé secrétaire : M. MAUZÉ Jean-François

Objet des délibérations

1. Vente de la parcelle U 711 d'une contenance de 213 m²
2. Demande de subvention ASRDA pour la sécurisation de la route départementale RD40A
3. Demande de subvention AMP pour la sécurisation de la route communale « rue de Quérénaing »
4. Demande de subvention ADVB (volet voirie communale) pour le renouvellement et la réfection de la couche de roulement du tronçon de la rue de Saint-Quentin entre le pont de l'écaillon et le carrefour de la rue des Marlettes.
5. Demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéoprotection
6. Contrat de prêt ou crédit relais
7. Prolongation du contrat « Parcours Emploi Compétences » (PEC)
8. Décision modificative budgétaire (*délibération ajoutée en début de séance*)

Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 11 mars 2022

Le compte-rendu est validé par le conseil : 6 voix pour. Les conseillers absents lors du conseil du 11 mars 2022, ou absents non représentés ce jour ne prennent pas part au vote.

Vente de la parcelle U 711 d'une contenance de 213 m²

Comme suite à la délibération 009/2022 concernant l'acquisition de la parcelle U711, bien sans maître, M. le maire rend compte de l'avancement du dossier. Cette prise de possession a été constatée par un procès-verbal du maire qui a

été affiché en mairie.

Compte tenu de l'état d'abandon du terrain et des frais nécessaires à sa remise en état, le service des domaines a estimé ce bien à 1 500 €.

Par ailleurs, Monsieur le maire informe le conseil d'une promesse d'achat de ce terrain, au prix de 1 500 €, de la part de M. Jean-Jacques Moreau habitant au 21 rue de Saint-Quentin à Sommaing.

La délibération propose la vente de ce terrain à M. MOREAU, au prix de 1 500 € (frais de notaire à la charge de l'acheteur), et l'autorisation à M. le Maire à signer tous les actes relatifs à cette décision.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés, soit 10 voix pour.

Demande de subvention ASRDA pour la sécurisation de la route départementale RD40A

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du problème d'insécurité rencontré au niveau du carrefour de la rue de Denain et de la rue de Saint-Quentin (près de la chapelle Notre-Dame des Victoires). Les véhicules venant de Vendegies refusent souvent la priorité à droite aux véhicules venant de la rue de Saint-Quentin. Les véhicules venant de Verchain respectent rarement les limitations de vitesse et roulent souvent à plus de 50 km/h en entrée d'agglomération de la commune de Sommaing.

Monsieur le Maire souhaite sécuriser au mieux ce carrefour et propose d'installer :

- un panneau de croisement (priorité à droite) clignotant à 50 mètres du carrefour en venant de Vendegies.
- un radar pédagogique en entrée d'agglomération en venant de Verchain.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose de remplacer le panneau lumineux solaire B21A2 au niveau de l'écluse rue de Denain.

Cette opération s'élève à 5 250 € HT et peut être subventionnée par le département du Nord au titre de l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) à hauteur de 75 % soit : 3 937.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide (à la majorité absolue) de déposer un dossier au titre de l'ASRDA.

Le conseil municipal débat des différentes options proposées, une des propositions de décaler la fin de zone « 30 » dans le sens Vendegies – Verchain retient l'attention du conseil, selon la possibilité légale à étudier.

La possibilité de délibérer séparément le sens Vendegies - Sommaing et Verchain - Sommaing n'est pas retenue.

La délibération est acceptée par 6 voix pour et 4 voix contre.

Demande de subvention AMP pour la sécurisation de la route communale « rue de Quérénaing »

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du problème d'insécurité rencontré au niveau de la rue de Quérénaing. Les nombreux véhicules qui empruntent cette route communale à usage agricole respectent rarement la limitation de vitesse fixée à 40 km/h. Il est également rappelé le grave accident qui a eu lieu en 2004.

Monsieur le Maire souhaite sécuriser au mieux cette route et notamment la zone à la frontière de Quérénaing où la visibilité est très réduite en installant un ralentisseur de chaque côté de cette zone dangereuse.

Cette opération s'élève à 2 790.00 € HT et peut être subventionnée par le département du Nord au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière (AMP) à hauteur de 75 % soit : 2 092.50 €.

La délibération relative au dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de l'AMP est acceptée par le conseil par 8 voix pour, et 2 voix contre.

Demande de subvention ADVB (voirie communale) pour le renouvellement et la réfection

de la couche de roulement du tronçon de la rue de Saint-Quentin entre le pont de l'écaillon et le carrefour de la rue des Marlettes.

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale du projet de renouvellement et de réfection de la couche de roulement de la voirie communale entre le pont de l'Ecaillon et le Carrefour donnant accès à la rue des Marlettes.

Ces travaux sont rendus nécessaires suite au remplacement des bordures/caniveaux en pavés par des bordures/caniveaux en béton.

Monsieur le maire présente le devis des travaux et demande d'adopter cette opération.

Une réserve a été émise quant à la réalisation des travaux de réfection suivant le retour de la demande de subvention ADVB. En cas de refus de celle-ci, il sera nécessaire d'en revoir la faisabilité.

La délibération propose au conseil municipal :

- De réaliser la réfection de la couche d'enrobé d'une partie de la rue de Saint-Quentin (partie communale entre le pont de l'Ecaillon et le carrefour donnant accès à la rue des Marlettes) ;
- D'adopter le principe de cette opération ;
- De solliciter Monsieur le Président du Département pour une demande de subvention au titre de l'aide départementale Villages et Bourgs – volet voirie communale (ADVB-VC) afin d'assurer la réalisation des travaux,
- D'approuver le plan de financement ci-après,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à présenter le dossier de demande de subvention au Président du Département et de signer tous documents relatifs à cette demande.

Subvention départementale ADVB Voirie	8 238.00 €
Communale	
Participation communale HT	8 238.00 €
Montant des travaux HT	16 476.00 €

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés soit 10 voix pour.

Demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéoprotection

Monsieur le maire présente le projet d'installation de 4 caméras de vidéoprotection pour sécuriser la plaine de jeux, le parking de la mairie, la cour derrière la mairie et le pont de l'Ecaillon.

Trois sociétés ont été contactées. Deux sociétés ont répondu et transmis un devis :

- LODICE pour un montant de 2 989 € HT
- SJF Vidéo pour un montant de 2 701.21 € HT

Le conseil municipal examine les différentes propositions et choisit l'entreprise SJF Vidéo.

Parallèlement, une demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection sera transmise en Préfecture du Nord.

La délibération propose de solliciter une subvention auprès de la région Hauts-de-France au titre du dispositif « Equipements numériques de vidéo protection pour la sécurité des habitants de la région Hauts-de-France » (ENVP).

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés soit 10 voix pour.

Contrat de prêt ou crédit relais

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement du centre-bourg nécessitent le recours
Compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2022

à un prêt-relais de 300 000 € pour tenir compte du décalage entre le paiement des factures aux entreprises et l'arrivée des subventions ainsi que du versement du FCTVA qui ne sera effectif qu'en 2023. Il informe le conseil municipal qu'il a consulté le Crédit Agricole qui nous a déjà accordé un prêt de 100 000 € et qui dispose de notre dossier. Le conseil examine la proposition du Crédit Agricole ; il délibère et décide de solliciter un prêt-relais de 300 000 € auprès du Crédit agricole. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant : 300 000 €

Durée : 2 ans

Frais de dossier : 600.00 €

Taux d'intérêt fixe : 0.60 %.

La délibération est acceptée par 9 voix pour et 1 abstention.

Recrutement d'une personne dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) Parcours Emploi Compétences (PEC) « Jeunes » (< 26 ans)

Monsieur le maire présente le nouvel arrêté préfectoral fixant le montant des aides de l'État pour le contrat unique d'insertion Parcours Emploi Compétences (PEC), entré en vigueur le 01^{er} mars 2022. Cet arrêté précise qu'il est possible de renouveler la convention initiale, mais avec une durée maximale de 6 mois et un taux de prise en charge (pourcentage du SMIC horaire brut) de 50 %.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de prolonger le contrat de Thibaut Liénard qui donne satisfaction, à raison de 30 heures par semaine et pour une durée de 6 mois (soit du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022). Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2022, le conseil municipal décide d'adopter la proposition du maire.

Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2022.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés soit 10 voix pour.

Décision modificative N°1 du Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire, informe qu'il y a lieu de procéder à des ajustements en section de fonctionnement et d'investissement. A noter qu'il s'agit juste d'un « jeu d'écriture », d'un transfert sans dépense supplémentaire afin de combler un manque dans certains chapitres. La dépense au chapitre 041 du compte 2151 est transférée en recette au chapitre 041 du compte 203 pour la somme de 11 213,47 €

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés soit 10 voix pour.

Questions diverses

- Congés Descamps/TP pendant une semaine du 2 au 8 mai
- Four salle polyvalente (en attente de livraison du nouveau four)
- Réunion feux de la Saint-Jean avec le comité des fêtes et Sommaing-Joie le 13 mai
- tournage d'un court métrage à Sommaing (église) le 20 mai
- Fête des voisins le 20 mai
- Elections législatives les 12 et 19 juin (transmettre à M. le maire les désidératas pour le bureau de vote qui sera ouvert de 8h à 18h)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.